

PRÉAVIS N°: 71/21

OBJET DU PRÉAVIS:Préavis d'intention concernant le développement du réseau de chauffage à distance sur la Commune de Moudon

CONSEIL COMMUNAL DU 22 juin 2022

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission nomée pour ce préavis s'est réunie le mercredi 2 juin à la salle de Mazan. Elle était composée des membres suivants, Messieurs Nicolas Martin, Etienne Habegger, Jean-Jacques Gacond, Raphaël Tatone et Willy Blaser rapporteur.

Nous remercions Monsieur Serge Demierre Municipal en charge de ce dossier de nous avoir donné toutes les explications et réponses à nos diverses questions.

Tout d'abord nous saluons l'intention de la Municipalité dans le contexte actuel d'étudier la possibilité de se tourner vers une énergie renouvelable.

Monsieur le Municipal nous fait part également, vu le montant engagé de 15'000.-, que la Municipalité pouvait faire cette première étude sans en faire part au Conseil communal.

L'objectif de ce préavis d'intention est de répondre à un certain nombre de questions quant à la faisabilité d'un chauffage à distance et la construction d'une centrale de chauffage avec une énergie renouvelable.

Comme mentionné dans ce préavis, beaucoup de questions techniques et financières devront trouver des réponses objectives et claires, quant à la faisabilité d'un tel projet.

Nous en mentionnant ici les principales :

La zone de Bronjon est-elle idéale pour la centrale de chauffe?

Jusqu'ou pourons-nous alimenter des immeubles? (périmètre)

Le coût de construction ?

Le potentiel d'immeubles pouvant être raccordés ?

Toute la problématique des passages en ville notamment au centre?

Le coût du kWh (il ne devrait pas dépasser 14ct)?

Possibilité d'obtenir des subventions?

La matière première (plaquettes) proviendra t'elle de nos forêts?

La commission demande également que la Municipalité prenne toutes les informations nécessaires auprès d'autres communes déjà équipées d'un tel système de chauffage à distance.

La commission à l'unanimité de ses membres vous recommande d'accepter ce préavis d'intention tout en sachant que si les réponses aux questions sont positives, ceci engendrera certainement un autre crédit d'étude qui nécessitera la plus grande attention du Conseil communal.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 71/21
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **Autorise formellement la Municipalité à faire établir un rapport d'avant-projet sur la création d'un chauffage à distance et son réseau pour la Commune de Moudon,**
 2. **Accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 15'000.-,**
 3. **Prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 4. **Prend acte que l'investissement sera reporté dans le préavis à venir portant sur le même objet ou amorti selon les possibilités du ménage communal mais en 10 ans maximum,**
 5. **Autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

